

LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE

PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION À LA PROFESSION D'AVOCAT (CRFPA)

En convention avec l'Institut d'études judiciaires « Jean Domat » de l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Professeur BEAUVAIS Pascal Directeur de l'IEJ de l'Université de Paris 1

Dr. GINDRE Emmanuelle MCF HDR à l'UPF

Intervenants locaux:

Enseignants-chercheurs de l'UPF Professionnels (avocats, magistrats, ...)

CALENDRIER

Inscription jusqu'en novembre de l'année N-1 de l'examen.

Préparation entre janvier et septembre

Ouverture sous condition d'un effectif minimum de 10 personnes

> LIEU DE FORMATION

Campus d'Outumaoro Université de la Polynésie française

OBJECTIFS

Accompagner les candidats dans leur travail personnel de préparation, en leur proposant des séances d'actualisation des connaissances, un perfectionnement méthodologique et un entraînement régulier sous forme de galop d'essai.

Condition d'accès

Être titulaire au minimum d'un master 1 (ou d'une maîtrise) en droit ou être inscrit en master 1 durant la préparation (sous condition d'obtention de ce diplôme avant le début des épreuves de l'examen ou du concours).

Public visé

Juristes privatistes ou publicistes de bon niveau, prêts à fournir un important travail personnel.

Organisation pédagogique : 150 heures de cours en ligne, 100 heures de cours CM en présentiel

Adhésion individuelle donnant accès à l'espace pédagogique interactif de l'IEJ de Paris 1 (150 h de cours magistraux en ligne, galops d'essai corrigés).

Séances d'actualisation des connaissances et de méthodologie en « présentiel », entraînements de février à fin août :

- Actualisation en droit des obligations (contrats, responsabilité, RGO, preuves)(20 h)
- Actualisation de la matière de spécialité (15 h par spécialité)*
- Procédures (15 h par spécialité)
- Méthodologie de la note de synthèse corrections collectives des entraînements (20 h)
- Méthodologie du cas pratique corrections collectives des entraînements (10 h)

(*) matières de spécialité ouvertes pour cette session : droit des affaires, droit pénal, droit administratif.

Pour les candidats admissibles, en octobre-novembre : libertés et droits fondamentaux – entraînement au Grand oral (20 h)

Organisation des épreuves

Epreuves d'admissibilité (écrits) de l'examen et du concours à Tahiti, aux dates et heures métropolitaines sous réserve d'une mise en loge des candidats.

Epreuves d'admission (oraux) en métropole (déplacement aux frais du candidat, aide financière possible)

Coût de la formation:

200 000 F CFP incluant les cours de préparation dispensés par l'UPF ainsi que les frais de surveillance des examens écrits.

Inscription uniquement aux épreuves d'examen (sans cours de préparation) : 10 000 F CFP

A la charge des candidats : frais d'inscription à l'IEJ Paris estimés à 280 euros (33 415 F CFP)

Informations complémentaires

Questions d'ordre pédagogique : emmanuelle.gindre@upf.pf Questions d'ordre administratif : formation-continue@upf.pf

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

B.P. 6570 – 98702 Faa'a – Tahiti – Polynésie française Tél.: 40.80.38.77 – Fax: 40.80.39.77 formation-continue@upf.pf – www.upf.pf